

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE
Date de convocation du Conseil Communautaire : 05 décembre 2024

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Excusés | Absents | Non pourvu |
|---------------------|----------|----------|---------|---------|------------|
| 34 | 25 | 6 | 3 | 0 | 0 |

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, CHAMPAUD Marc, DELEFOSSE Laurent, DUGAY Marie, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, ROUGIER Serge, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : COLIN Juliana à SIMON Philippe – COUPET Georges à BESNIER Michelle – GASCHET Gérald à BOSDEVIGIE Jean-Pierre - LEVET Elise à MALET Patrick - LOURADOUR Patricia à PLAZANET Mélanie - SUDRON Frédéric à BRUN Patrick

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANOMAN Mathieu, GORA Richard, SIMON Isabel

Absents :

Secrétaire de séance : MALET Patrick.

TOURISME

Délibération n° 107-2024 : autorisation de signature d'une convention avec la Vélidéale 2023-2027

La Vélidéale est un itinéraire cyclable de 665 km reliant le Lac de Vassivière à Saint-Nazaire qui traverse 5 Parcs naturels régionaux et de nombreux espaces naturels sensibles. Elle traverse trois communes du territoire : Peyrat le Château, St Julien le Petit et Bujaleuf. Au global, elle concerne deux régions, six départements et 23 EPCI.

Cet itinéraire rentre dans le schéma national des véloroutes.

Il est proposé à la Communauté de communes de signer une convention 2023-2027 sans contribution pour l'année 2023 pour les EPCI qui a pour objet :

- D'aménager l'itinéraire
- De jalonner et signaler (4 types de signalétique)
- D'en faire la promotion
- De Déployer des services et de la marque « accueil vélo »

Elle intègre également les questions de gouvernance, d'engagement et de contributions.

La Contribution pour les EPCI s'évalue à 60 € du KM sachant que la Communauté de communes est concernée par 27 km sur son territoire soit 1.620 € annuel

Les membres du conseil communautaire après en avoir délibéré par 21 voix pour, 5 contre, 5 abstentions décident :

- D'autoriser M. le Président à signer la convention avec la Vélidéale 2023-2027

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 13 décembre 2024


Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE
Les Puits de Vassivière
6, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le :

Publié le :

16 DEC. 2024